

COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
☎02.99.77.16.00 ce.0351852y@ac-rennes-fr

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 30 novembre 2020**

2020-2021

Séance n°2

Nombre de membres présents :20 votants

Nombre de membres absents :

Quorum atteint

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal du CA du 5 novembre 2020
2. Budget 2021
3. Délégation de signature à l'ordonnateur
4. Convention de groupement pour l'achat de denrées alimentaires
5. DBM de prélèvement sur fonds de roulement pour changement de vase d'expansion en chaufferie
6. Convention tripartite ENT
7. Programme annuel d'orientation de Psychologue de l'éducation nationale.
8. Rapport d'activité et de performance 2019/2020.
9. Questions diverses (*à communiquer de préférence par écrit au plus tard 48 heures avant le conseil*)

Président

M. Michel CHARLES, principal

Secrétaire

Mme Sylvie RIDARD, gestionnaire

COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
☎02.99.77.16.00 ce.0351852y@ac-rennes-fr

2020-2021
Séance n°2

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 30 novembre 2020**

Liste de présence des membres

I. Représentants de l'administration, des collectivités et des personnalités qualifiées

Titulaires

Michel CHARLES, principal,	présent
Angélique PINOT, principale adjointe	excusée
Sylvie RIDARD, gestionnaire	présente
Lucas CATHRIN HAMELIN, C.P.E	présent
Philippe BONNIN, conseiller départemental	excusé
Valériane PRONIER, conseillère départemental	excusée
Mathieu DAVIAU, adjoint à la jeunesse	excusée
Paulette CONAN, personnalité qualifiée	excusée

Suppléants

II. Représentants des personnels (enseignants, éducation, ATOSS)

Titulaires

Liliane BOEDEC, professeure	excusée
Stéphanie CONAN, professeure	excusée
Sébastien CHEVER, professeur	présent
Etienne WALGER, professeur	excusé
Nicolas ROGER, professeur	présent
Eric LECHAT, professeur	présent
Cécile BOCLE, professeure	présente
Laurence GENOUEL, secrétaire	excusée
Marylène GUILLOTTEL, infirmière	présente
Claudie DENOUAL, secrétaire	excusée

Suppléants

Ester BAUDUIN	présente
Anne DAVID	présente
Anne SANTIAGO	
Julie VIGNEAU	présente
Carole ROGER	
Emilie LEDAN	
Bernadette LEDUC	

III. Représentants des parents et des élèves

Titulaires

Christine AMOURIAUX, parent d'élève	présente
Gaëlle PAUL, parent d'élève	excusée
Isabelle FRADET, parent d'élève	présente
Vincent FORTIN, parent d'élève	excusé
Hélène GRUDE, parent d'élève	excusée
Solène PIEDCOQ, parent d'élève	excusée
Jean-Michel LECLERC, parent d'élève	excusé
Héloïse LEBLAY, élève de 3B	présente
Mahir MEDYANE, élève de 5D	présent
Mathilde LE GALL, élève de 5A	présente

Suppléants

Delphine SIRERA	
Aloys NIYONIZIGIYE	présent
Céline GUETAZ	
Aurélien LOGNON	
DAVAL Stéphanie	
Rémi ADAMCZYCK (3B)	
SAMNICK Jospin Renée (5EF)	
Timéo GILLES (5A)	



COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 30 novembre 2020

2020-2021

Séance n°2

COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

17 membres sont présents. Le CA débute à 18h05.

1) Adoption du PV du CA du 5/11/2020

Le compte-rendu du précédent Conseil est adopté à l'unanimité.

2) Budget 2021

Mme RIDARD présente le budget 2021, en s'appuyant sur un diaporama.

Dans un 1er temps, Mme RIDARD rappelle les principes d'un budget public : unicité, annualité, sincérité et équilibre. Le dernier principe ne paraît pas être respecté puisque le budget est supérieur en dépenses de 3.025,46€. Cette différence est due aux opérations d'amortissement des biens immobilisés, biens achetés par le collège à plus de 800€ HT, qui doivent être intégrés dans le budget et ont un impact sur le résultat de l'exercice. Le budget présente deux sections : fonctionnement et opérations en capital (cf p3 pièce B1.2). Le budget reflète les grands axes du projet d'établissement et les spécificités de l'établissement, qui sont mis en exergue par les codes domaine tels que le code APOBLI au service Activités Pédagogiques. La section de fonctionnement s'élève en 2021 à 437.126,24€ sans les écritures d'amortissement (482.952,81€ en 2020) soit une baisse de 45.826,57€ (-51.594,97€ pour le service général et +5.768,40€ pour les services spéciaux) et un fonds de roulement estimé à 53.023€. Mme RIDARD va présenter la section fonctionnement, composée du service général (39% du budget global) et de 2 services spéciaux 61% de l'activité budgétaire que sont le Service de Restauration SRH et le service Bourses Nationales.

Le service général (sans les amortissements) s'élève à 167.041,04€ (218.636,01€ en 2020). En baisse de 51.594,97€ en 2021, il retrace les activités courantes du collège. La gestionnaire présente dans un 1er temps, les différentes recettes et leur évolution dans le budget 2021. La diminution importante des ressources provient de la disparition dans le futur budget de la participation des familles pour les séjours facultatifs puisqu'avec le contexte sanitaire actuel nous n'avons pas budgété de séjours payants. Les dotations de l'État (crédits pédagogiques globalisés et fonds sociaux) sont en baisse de 1.000€ (13% des recettes). La collectivité locale finance une part importante (71%) du budget du collège. En 2021, la dotation du Conseil Départemental augmente de 3.037€ (115.487€ en 2020, 118.524€ en 2021).

Mme RIDARD présente la répartition des dépenses. Le budget Vie de l'Élève est estimé stable en 2021, le service Administration et Logistique est prévu en hausse de 3.854,24€ (Cf page8 B3.3) par rapport au budget 2020,



COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 30 novembre 2020

2020-2021

Séance n°2

COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

hausse entièrement affectée aux dépenses en produits d'entretien, pour assurer le respect du protocole sanitaire actuel. Mme RIDARD présente la liste des contrats de maintenance et de vérification des installations du collège, budgétisés en 2CTRO puisqu'il s'agit de contrats obligatoires. Mme RIDARD rappelle que le service Activités Pédagogiques a une place importante, ce sont 55% des dépenses du service général (Cf page 6 B3.1). Il diminue de 55.449,21€ en 2021, du fait de la fermeture du budget pour séjours facultatifs (58.388,79€ d'ouvertures de crédits en 2020). Les crédits pédagogiques sont reconduits et les dépenses pour les sorties gratuites donc obligatoires augmentent de façon conséquente (+5.281,14€) en 2021.

Mme RIDARD présente le service bourses nationales qui passe à 39.000€ en 2021.

Le service de restauration de 231.085,20€ constitue 53% de l'activité budgétaire. Il est prévu en légère hausse par rapport à 2020 du fait de la hausse des tarifs d'hébergement. Ce service permet de calculer le montant de la participation de ce service aux charges générales (20% des recettes soient 46.117,04€) cf pièce B4.1 pages n°10 et 14 dont 26.117,04€ est reversée au service général pour contribuer aux dépenses (recette du service ALO) et 20.000€ conservée sur le SRH en DIVERS diverses dépenses imputables au service.

En conclusion, le budget 2021 d'un montant égal en recettes de 439.189,35€ et en dépenses de 442.214,81€ est confortable.

Le budget est adopté à l'unanimité. 17 pour (*Délibérations n° 11 et 15*)

3) Délégation de signature à l'ordonnateur

Mme RIDARD demande au CA ayant compétence pour autoriser la commande publique, d'autoriser M. CHARLES, ordonnateur, à signer les commandes au cours de l'exercice budgétaire 2021, dans la limite des crédits ouverts au budget et des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics. L'État Prévisionnel des Achats qui accompagne les documents du budget est un outil de gestion pour l'évaluation des seuils, le choix des procédures de marchés publics et la justification du choix de ces procédures.

La délégation est votée à l'unanimité (*Délibération n° 13*)

Mme RIDARD informe les membres du CA que le Conseil Départemental alloue également des dotations en matériels : mobiliers pour deux salles de classe (7.407€), un batteur en cuisine (6.205€). Des travaux dont le coût est important, sont également pris en charge par le propriétaire des locaux. Ainsi en 2020, le CD35 prenait en charge la maintenance préventive et corrective des toitures (3.359€), le remplacement du flexible hydraulique de l'ascenseur (4.233€).



COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 30 novembre 2020

2020-2021

Séance n°2

COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

Des coûts sont également induits par le fonctionnement du collège, la masse salariale est 8,58 fois plus élevée que le budget.

4) [Convention constitutive de groupement de commandes denrées alimentaires](#)

Mme RIDARD présente la convention constitutive de groupement pour l'achat de denrées alimentaires, fruits et légumes frais et plats et desserts végétaux frais. La convention est adoptée à l'unanimité. 17 pour (Délibération n° 12)

5) [Convention DAIP](#)

Mme RIDARD présente la convention d'adhésion au dispositif d'assistance de proximité, pour un montant de redevance de 700€ pour 2021. La convention est adoptée à l'unanimité. 17 pour (Délibération n° 14).

6) [Convention d'occupation précaire d'un logement de fonction vacant](#)

Mme RIDARD ajoute ce point à l'ordre du jour et présente une convention d'occupation précaire pour le type 4 qui lui est attribué, situé au 1er étage gauche des logements du 2 rue de Fontenay. Cette COP, à adopter pour la période du 1er janvier 2021 au 30 juin 2021, est au profit de M. Philippe CHEREL, Inspecteur Pédagogique Régional d'histoire géographie et EMC, moyennant une redevance mensuelle de 644€. Les charges locatives de fluides feront l'objet d'une avance de 110€ par mois, une régularisation aura lieu en fin d'année. 17 pour (Délibération n° 22)

6) [Convention ENT tripartite](#)

M. CHARLES présente la convention. La convention est adoptée à l'unanimité, 17 pour (Délibération n° 18)

7) [Programme d'orientation de la Psy EN](#)

M. CHARLES présente le programme pour 2021. Le programme est adopté à l'unanimité. 17 pour. (Délibération n° 16)

8) [Rapport d'activité et de performance](#)

M. CHARLES présente le rapport d'activité de l'année scolaire écoulée. Le collège va connaître une augmentation des effectifs dans les années à venir. Le nombre d'élèves boursiers ne cesse de croître. Le taux de réussite des



COLLÈGE FONTENAY 35, rue Antoine Châtel B.P 97628 35176 CHARTRES de BRETAGNE 02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 30 novembre 2020	2020-2021 Séance n°2
---	---

COMPTE RENDU DES DÉBATS	RÉSERVÉ A
--------------------------------	------------------

élèves au DNB est de 97%. En 2019-2020, les élèves n'ont pas passé d'épreuves écrites, leur note au DNB est issue de la moyenne des deux 1ers trimestres dans les disciplines du DNB. En 2019-2020, la liaison CM2/6ème s'est organisée autour d'ateliers sur le thème du développement durable.

78% des collégiens sont inscrits en 2nde générale. Il est intéressant de se pencher sur le devenir en juin 2020 des élèves de 3ème qui ont quitté le collège en juin 2019. 91,7% des élèves orientés en 2nde générale en juin 2019 entrent en terminale (ils étaient 95% en n-1).

Le collège a maintenu ses EPI et l'organisation de l'AP.

Le dispositif devoirs faits a fonctionné du 18/11/19 au 13/03/20. Ces heures sont encadrées par les ASEN, sur une heure de permanence, en début de journée ou après la dernière heure de cours. L'an dernier, tout élève pouvait s'inscrire car le collège disposait d'un reliquat d'heures sur la DGH et la dotation attribuée était plus importante (+9%). Ce dispositif intéressait essentiellement les 6èmes et 5èmes l'an dernier.

Le CESC a fonctionné avec deux actions essentielles : la formation des assistants de sécurité par le SDIS et l'intervention de la compagnie trouble de vie, pour une représentation au Pôle Sud le 14/10/19, portant sur la cyberdépendance et le harcèlement scolaire. M. CHARLES rappelle que la compagnie de théâtre a été financée en partie par un don de l'association des parents d'élèves.

M. CHARLES dresse un bilan de l'association sportive qui a bien fonctionné. Des journées flash à Dinard et à la patinoire de Rennes ont été organisées. L'association propose de la gym, du badminton, du tennis de table et du basket. Depuis septembre 2020, elle fonctionne par classe afin d'éviter les brassages dans le cadre du protocole sanitaire actuel. Elle a repris actuellement son activité sur le temps du midi.

M. CHARLES rappelle également des actions telles que la dictée ELA, le cross de solidarité, la formation des délégués élèves, le projet sur le gaspillage alimentaire.

Le climat scolaire s'est amélioré. Diverses actions y ont contribué. L'accès au hall du collège est ainsi limité. Le Conseil de Vie Collégienne a été constitué et les élèves sont impliqués dans la réflexion sur le projet d'établissement, sur l'organisation de tournois sportifs sur le temps du midi.

Le rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement est adopté à l'unanimité (Délibération n° 21)

9) Questions diverses

- Les familles ont été informées du protocole sanitaire en vigueur mais elles déplorent le manque de cohérence parfois. Certains enseignants ne veulent pas que les élèves gardent leur manteau alors que les salles sont aérées et que les températures sont basses. La direction demandera aux enseignants d'accepter le port des manteaux quand il fait froid et que les salles viennent d'être aérées. Les familles déplorent l'insuffisance du temps des



COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 30 novembre 2020

2020-2021

Séance n°2

COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

repas. M. CATHRIN, CPE, explique que les élèves ont 20 minutes pour manger afin de permettre à tous les élèves de déjeuner, puisque la capacité du self est diminuée de moitié et que nous devons faire passer 4 services au lieu de deux. Le CPE interroge les élèves qui, eux, sont satisfaits de l'actuelle organisation du temps du midi.

- Les familles déplorent les bus bondés dans le contexte actuel. M. CHARLES a demandé un comptage des usagers aux heures critiques pour que le STAR puisse augmenter les capacités de ces bus.

10) Deux motions sont déposées par les enseignants

La première porte sur l'insuffisance de crédits alloués au dispositif devoirs faits. La motion est adoptée à l'unanimité avec 17 pour (*Délibération n°19*).

La seconde porte sur le manque de moyens attribués par l'Éducation Nationale dans le cadre du protocole sanitaire, ce manque entraînant des prélèvements importants sur les réserves financières de l'établissement. 15 pour et 2 abstentions (*Délibération n° 20*).

La séance est levée à 20h10.